

## **Maîtrise de l'Énergie - Groupe Scolaire Brossolette : Création d'une chaufferie bois et suppression ou remplacement de 7 transformateurs au PCB**

*M. l'Adjoint CYPRIANI, Rapporteur :*

### **I - Groupe scolaire Brossolette : création d'une chaufferie bois**

La politique de développement durable sur le territoire de la Ville s'appuie sur des plans d'actions tel que le plan bois énergie. Un des axes de travail du plan bois propose d'installer sur le patrimoine bisontin des moyens de production de chaleur utilisant principalement comme combustible le bois déchiqueté, plus particulièrement la plaquette forestière.

Ainsi, dans le cadre de la rénovation des moyens de production de chaleur du Groupe Scolaire Brossolette, il a été décidé que l'une des deux chaufferies gaz actuelles serait remplacée par une chaufferie bois.

### **II - Suppression ou remplacement de 7 transformateurs au PCB**

La réglementation impose, suivant un calendrier défini, la suppression d'appareils contenant des PCB (pyralène).

A ce titre, la Ville de Besançon doit, afin de se mettre en conformité, assurer la suppression de 12 transformateurs contenant de ce type de produit avant l'échéance de fin 2010.

Il a été décidé pour l'exercice 2009 de réaliser la suppression de 7 transformateurs.

Les avis d'appel public à la concurrence ont donc été lancés le 5 mars 2009 selon une procédure adaptée.

La Commission des Achats du 10 avril 2009 a proposé d'attribuer les marchés aux entreprises suivantes :

Pour la création de la chaufferie bois au groupe scolaire Brossolette :

- IMHOFF, 64 Bld Kehsch 88402 Gérardmer Cedex

Pour un montant de : 267 373,68 € TTC (Tranche ferme + conditionnelle)

Pour la suppression ou le remplacement des transformateurs au PCB :

- SODEL, La Belle Etoile 25720 Avanne-Aveney

Pour un montant de : 139 579,18 € TTC - Lot n° 1

- COTEB CODIEL, 15 rue des Longues Raies 25220 Thise

Pour un montant de : 253 055,43 € TTC - Lot n° 2

**Proposition**

Le Conseil Municipal est invité à autoriser M. le Maire à signer les marchés à attribuer selon les propositions de la Commission des Achats du 10 avril 2009.

**«M. LE MAIRE** : On avance bien dans le programme d'installation de chaufferies bois».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, adopte cette proposition.

*Récépissé préfectoral du 18 mai 2009.*